

**REGLEMENT INTERIEUR
ESPACE REGIONAL DE REPETITION
LE GRENIER A SONS**

2009 / 2010

Afin de maintenir le bon fonctionnement du matériel, et la qualité de l'encadrement, un certain nombre de « règles » sont bonnes à connaître.

Le musicien responsable du groupe répétant au Grenier à Sons devra l'avoir signé, en acceptant ainsi toutes les clauses. Le non-respect d'une de ces clauses pourrait entraîner son exclusion des studios.

Ce règlement est valable pour la saison 2009 / 2010, mais peut être modifié par la direction du Grenier à Sons ; dans ce cas, le groupe signataire en sera averti.

Article 1 – L'inscription

- Tous les musiciens désirant répéter au Grenier à Sons doivent être titulaires de la carte d'adhésion du Grenier à Sons pour la saison 2009 / 2010 – 4 euros – (« carte ampli » au tarif réduit) valable du 15 septembre 2009 au 31 juillet 2010 (couvrant une assurance Responsabilité Civile).
- Une caution d'un montant de 200 euros pour le petit studio et de 300 euros pour le grand studio (par chèque libellé à l'ordre du Grenier à Sons émis par l'un des membres du groupe ou de son représentant légal) sera déposée. Elle ne sera encaissée qu'en cas de dégradation constatée à la suite d'une mauvaise utilisation des locaux ou du matériel mis à disposition. Cette caution ne sera valable que pour une seule formation. Elle sera rendue en fin de saison.
- Tous les musiciens devront prendre connaissance de ce règlement intérieur.

Article 2 – Les conditions d'accès

- Les musiciens ne peuvent accéder aux studios de répétition que s'ils ont réservé et réglé la répétition.
- Un régisseur accompagne les groupes à l'entrée des studios. Si le groupe arrive en retard, il devra patienter jusqu'à ce que le régisseur se rende disponible, pour pouvoir être installé.
- **Le temps d'installation et de démontage est inclus dans le créneau de répétition.**
- Toute heure entamée doit être payée.

Article 3 – Les horaires

- Les locaux de répétition sont ouverts 5 jours sur 7 :
 - du mardi au vendredi de 14h00 à 22h00 ;
 - le samedi de 14h00 à 18h00.

Article 4 – Les Tarifs

- Les tarifs sont indiqués dans le tableau en annexe.
- Le montant global de la location doit être réglé avant l'utilisation des locaux au bureau d'accueil (de 14h00 à 18h30) ou par correspondance.
- La direction se réserve le droit de modifier les tarifs de location des locaux de répétition en fonction des équipements ou des prestations supplémentaires apportées.
Toute personne n'ayant pas réglé la location se verra refuser l'accès aux locaux.

Article 5 – La Réservation

- Les inscriptions doivent être effectuées avant le jour de la première répétition.
- Le paiement à l'heure, au mois ou au trimestre est exigé au moment de la réservation.
- La réservation n'est effective qu'après le paiement.

- L'annulation de la répétition devra être effectuée **au moins 48 heures à l'avance**. La somme versée est transformée en avoir pour une prochaine répétition. Sauf motif valable, les annulations seront limitées à 3 répétitions, les absences supplémentaires ne seront ni reportées ni remboursées.
- Toute réservation au nom d'un groupe ne peut être transmise à un autre groupe.
- Le régisseur studio se réserve le droit de refus pour une réservation le jour même.

Article 6 – Les studios

- Ils sont préparés par le régisseur à l'arrivée du groupe selon ses besoins. Si un changement intervenait, il est donc préférable de le signaler lors de la réservation du studio.
- Le bon fonctionnement du matériel est contrôlé avant et après chaque répétition ; le groupe pourra profiter de la présence du régisseur pour s'assurer de ce bon fonctionnement, au début et à la fin de la répétition.
- Le groupe est vivement encouragé à faire appel au régisseur à n'importe quel moment de la répétition sous réserve de sa disponibilité. Le groupe pourra alors lui demander conseil.
- **Le groupe ne doit pas quitter les studios sans s'être assuré de leur fermeture par le régisseur** (en cas de vol ou de vandalisme, le groupe serait tenu responsable).

Article 7 – Règles de vie

- L'accès aux studios en voiture est toléré pour décharger du matériel uniquement à la condition expresse de rouler au pas (passages d'enfants). **Le portail doit être impérativement fermé après le passage du véhicule.**
- L'accès backline de la salle de concert devra être dégagé le vendredi (concerts).
- Le ou les utilisateurs d'un studio sont tenus pour seuls responsables, pendant toute la durée de la répétition, des équipements mis à disposition par le Grenier à Sons ou lui appartenant.
- Le Grenier à Sons décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de dégradation du matériel des usagers déposé dans les locaux ou laissé dans les véhicules.
- **Le hall d'accueil et les deux studios de l'espace de répétition sont des espaces non-fumeurs.**
- La nourriture et les boissons sont interdites dans les studios, sauf l'eau en bouteille bouchée.
- L'espace accueil est un lieu où la nourriture et les boissons sont autorisées.
- **L'usage de stupéfiants est strictement interdit dans l'enceinte du Grenier à Sons.**
- Le nombre de personnes présentes dans le petit studio ne peut excéder 5.
- Le nombre de personnes présentes dans le grand studio ne peut excéder 10.
- **La présence de personnes étrangères au groupe est strictement interdite dans les locaux de répétition.**

Article 8 – Approbation

Je soussigné....., reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et m'engage en mon nom et celui du groupe : à respecter et à en faire respecter les clauses.

Fait à Cavillon, le

Signature :

LE GRENIER A SONS
 157 Avenue du Général de Gaulle – 84300 CAVAILLON
 Tel. : 04 90 06 44 20 / Télécopie : 04 90 06 44 21
www.grenier-a-sons.org


TARIFS
ESPACE REGIONAL DE REPETITION
LE GRENIER A SONS

2009 / 2010


	Tarif Horaire	Tarif mensuel		Tarif Trimestriel	
		2h/semaine	4h/semaine	2h/semaine	4h/semaine
Petit Studio	5 €	36 €	65 €	96 €	160 €
Grand Studio	7 €	50 €	92 €	136 €	220 €

Location du Graveur Tascam CDR700 en supplément des heures de répétition :

- 2 heures : 10 €
- 4 heures : 20 €



FORMULAIRE D'ADHÉSION 09/10




partie remplie par nos soins

Concert n ° N° de carte :

partie remplie par nos soins

Normal Réduit

Somme payée :



NOM _____ **PRÉNOM** _____

Date de naissance _____

Adresse _____ pour recevoir le programme à domicile

CODE POSTAL _____ **VILLE** _____

E-mail _____ pour recevoir la newsletter

Téléphone _____

Instrument(s) pratiqué(s) _____

PROFESSION

<input type="checkbox"/> Scolaire / Lycéen / Etudiant	<input type="checkbox"/> Employé / Ouvrier	<input type="checkbox"/> Education Nationale
<input type="checkbox"/> Demandeur d'emploi	<input type="checkbox"/> Cadre / Prof. Libérales	<input type="checkbox"/> Retraité
<input type="checkbox"/> Intermittent du spectacle	<input type="checkbox"/> Commerçant / Artisan	<input type="checkbox"/> Autre : _____

Désirez-vous recevoir le programme à domicile ? oui non
Etiez-vous adhérent la saison dernière ? oui non

Ces informations sont destinées au Grenier à Sons. Elles serviront à mieux vous connaître et à mieux cibler nos opérations de communication. Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant (loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978). Pour toute demande, adressez-vous à com@grenier-a-sons.org.